

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE-PERMANENTISTE

E 2 : COLORATION ET EFFETS DE COULEURS

2^{ème} partie : Réalisation d'effets de couleurs

Pratique

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

SUJET

Après avoir présenté aux correcteurs la fiche technique qui vous a été envoyée, dûment complétée.

Sur le modèle qui vous accompagne :

- Longueur des cheveux : 6 cm minimum sur un tiers au moins de la tête
- Chevelure :
 - Soit : naturelle
 - Soit : colorée
 - Soit : décolorée

Vous devez : en 3 heures : exécuter «Une réalisation d'effets de couleurs» ainsi qu'une mise en forme mettant en valeur le résultat de la coloration réalisée

- faisant apparaître trois couleurs au minimum
- en transformant la totalité de la chevelure

Le résultat doit être :

- esthétique et
- conforme à votre projet

Vous devez utiliser obligatoirement :

- Soit : des colorations d'oxydation
- Soit : des décolorations
- Soit : coloration (s) d'oxydation + décoloration (s)

Vous pouvez, éventuellement utiliser, en plus :

- De la coloration semi - permanente

MENTION COMPLEMENTAIRE COLORISTE PERMANENTISTE
GRILLE D'EVALUATION / BAREME DE NOTATION (document jury)

E2 : 2^{ème} PARTIE : Réalisation d'effets de couleurs - Durée 3 h.

JOUR : _____ **DATE :** _____ **HEURE :** _____

NOMS des CORRECTEURS	FONCTIONS	Votre SIGNATURE

COMPETENCES	INDICATEURS	BAREME	N° CANDIDATS			
C 1.2 Assurer l'accueil et le suivi du client	Attention portée au modèle	2				
C 2.2 Planifier les activités de sa compétence	Organisation dans le temps Organisation dans l'espace	2				
C 3.5 Concevoir et réaliser des effets de couleur par méchage, dégradés de couleurs	Sélection des produits (0,5) Respect des consignes du fabricant pour la préparation (0,5) Préparation adaptée de la chevelure (0,5) Maîtrise des techniques (2) Prise en compte des conditions d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie (1,5) Conformité du résultat aux prévisions du candidat (<i>voir fiche</i>) (*) (3)	8				
C 3.3. Mettre en œuvre des techniques de soins capillaires	Choix adapté des produits et des techniques (1) Maîtrise des techniques d'application et de soins capillaires (1) Utilisation rationnelle des produits (1)	3				
C 3.2 Concevoir une coiffure personnalisée	Mise en valeur du modèle (1) Mise en valeur de la forme et du volume de la coiffure (1) Mise en valeur de la forme, des volumes par des effets de couleur (1) Créativité de la réalisation (2)	5				
Pénalités*						
TOTAL		20				

(*) Si non conformité à la définition de l'épreuve (*transformation totale, 3 couleurs, couleur d'oxydation ou décoloration*) : - 2 par critère